

# Conseil municipal

## Du 30 juin 2021 à 20h30

---

Sont présent(e)s : Eric BERDIEL, N. CIAMOUS, Christian MOREL, Annie LAMBOTTE, Pierre-Jean EYMAR DAUPHIN, Richard BOUCHACRA, Florence BASSET, Jacqueline BUCHER,

Sont excusés : Isabelle CHOUQUET, Aurélie DURAND, Richard LONG

Secrétaire de séance : Nicole CIAMOUS

### Ordre du jour :

Validation du compte rendu du Conseil municipal du 3 juin 2021

- 1) Mise en conformité des captages,
- 2) Etude de programmation urbaine et architecturale,
- 3) Acquisition d'une parcelle de terrain par la commune (proposition de délibération réalisée en début de séance)
- 4) Questions diverses

### 1. Mise en conformité des captages

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Poligny a réalisé la mise en conformité administrative de ses captages d'eau potable. Cette procédure a abouti aux arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique relatifs à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Poligny pour les captages de la Brèche, des Nays, des Weyts et du Sueil. Le captage de Lagier n'ayant pas été retenu.

Dans la continuité de cette mise en conformité administrative, la commune souhaite :

- Réaliser les travaux liés à la mise en conformité des captages de Brèche, des Nays, des Weyts et du Sueil ;
- Réaliser les travaux pour déconnecter le captage de Lagier du réseau communal ;
- Améliorer la circulation de l'eau dans les réservoirs de St Etienne et le réservoir principal.

Le montant s'élève à **159 885 € HT** pour les travaux et à **25 000 € HT** pour l'ingénierie, soit **184 885,00 € HT** pour un montant total de **221 862 € TTC**.

Le dossier de demande subventions sera déposé courant juillet 2021.

Tableau récapitulatif

<b>DEMANDE D'AIDE FINANCIERE</b>			
<b>Plan de financement</b>			
	<b>Pourcentage du montant total HT</b>	<b>Montant en euros</b>	
Agence de l'eau	30,00 %	55 465,50	HT
Département	20,00 %	36 977,00	HT
DETR	30,00 %	55 465,50	HT
AUTOFINANCEMENT	20,00 %	36 977,00	HT
TOTAL HT		<b>184 885,00</b>	HT
TVA		<b>36 977,00</b>	
TOTAL TTC		<b>221 862,00</b>	TTC

Monsieur le Maire précise que le marché sera passé selon une procédure adaptée. Pour les achats d'un montant compris entre 90 000 euros HT et 5 349 999,99 euros HT, le pouvoir adjudicateur est tenu de publier un avis d'appel public à la concurrence soit dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (Le Dauphiné Libéré). La remise des offres devra être effectuée en dématérialisée sur une plateforme internet (AWS).

Les travaux sont planifiés « **été et automne 2022** ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- 1) Approuve la réalisation de cette opération de protection des captages de Brèche, des Nays, des Weyts et du Sueil ;
- 2) approuve la réalisation des travaux afin de déconnecter le captage de Lagier du réseau d'eau communal ;
- 3) Approuve la réalisation des travaux afin d'améliorer la circulation de l'eau dans les réservoirs de St Etienne et le réservoir principal ;
- 4) Approuve l'estimation financière et le plan de financement du projet ;
- 5) Sollicite les subventions de l'Agence de l'Eau, du Département et de l'État via la DETR ;
- 6) Sollicite de la part des différents financeurs l'autorisation d'engager cette opération avant l'octroi des subventions ;
- 7) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération ;
- 8) Charge Monsieur le Maire du suivi du dossier.

## 2. Etude de programmation urbaine et architecturale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis le début du mandat électoral le Conseil municipal a entamé une réflexion globale sur le fonctionnement et la valorisation des villages de Poligny, Villeneuve, les Forestons et du site de la Chapelle Saint-Etienne. Pour cela, l'aide du CAUE a été sollicitée. Cette réflexion intègre :

- les mobilités (déplacements, stationnement),
- la valorisation des espaces publics,
- la valorisation du patrimoine bâti communal,
- la valorisation, la requalification voire la création de nouveaux espaces de convivialité,
- la requalification de la cure pour un nouvel usage à définir,
- l'opportunité ou non de maintenir l'atelier communal là où il est situé actuellement.

Le CAUE a réalisé un diagnostic puis un cahier des charges en vue d'un dépôt de demande de subventions pour réaliser cette étude.

Le marché comprendrait 3 tranches, 1 ferme et 2 optionnelles.

a) La tranche ferme :

1. **Une étude de programmation urbaine** afin de valoriser les espaces publics de la commune mais aussi de sécuriser les circulations
2. **Une étude de programmation environnementale** pour valoriser et trouver une affectation la plus pertinente au bâtiment de l'ancienne cure mais aussi pour disposer d'un local des services techniques fonctionnel, répondant au confort souhaité et adapté à son utilisation

b) Une tranche optionnelle n°1 pour « *Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement du maître d'œuvre et le suivi de l'étude de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'avant-projet* ».

c) Une tranche optionnelle n° 2 pour « *Réalisation des plans état des lieux du bâtiment de la cure et du bâtiment des services techniques* ».

Le plan de financement suivant est proposé au conseil municipal

Tableau récapitulatif

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE			
Plan de financement			
	Pourcentage du montant total HT	Montant en euros	
FRAT	21,50 %	12 000,00	HT
DETR (Etat)	30,00 %	16 800,00	HT
BANQUE DES TERRITOIRES	28,50 %	16 000,00	HT
AUTOFINANCEMENT	20,00 %	11 200,00	HT
	TOTAL HT	<b>56 000,00</b>	HT
	TVA	<b>11 200,00</b>	
	TOTAL TTC	<b>67 200,00</b>	TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- 2) Approuve la réalisation de cette opération de demande de subventions et son plan de financement,
- 4) Sollicite les subventions de la Région (FRAT), de l'État vis la DETR et de la Banque des Territoires,
- 5) Précise que cette étude ne pourra être réalisée que si toutes les subventions demandées sont octroyées,
- 5) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subventions,
- 6) Charge Monsieur le Maire du suivi du dossier.

### 3. Acquisition de la parcelle de terrain de M. BOYER Bernard :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de M. BOYER Marcel, son fils Monsieur BOYER Bernard propose pour l'Euro symbolique une parcelle de terrain située dans le périmètre rapproché du captage des WEITZ. Il s'agit de la parcelle B 1663 d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> recouverte d'une futaie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir la parcelle n° B 1663 appartenant à M. BOYER Bernard.

### 4. Questions diverses :

- **Schéma Directeur d'Assainissement** : dans le cadre de la réalisation de ce schéma une première réunion de présentation d'avancement de l'état du dossier a été programmée avec les administrations concernées (DDT, IT 05, Agence de l'eau par visio) le 24 juin 2021. Un compte rendu de réunion a été transmis par la SAS CHLEAUE et communiqué aux conseillers municipaux pour information. La fin de ce dossier est programmée pour le mois de novembre 2021.
- **Vannes de sectionnement** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de POLIGNY a réalisé un schéma directeur d'alimentation en eau potable et qu'elle a lancé dans ce cadre un marché de remplacement de vannes de sectionnement. Pour cela, un cahier des charges a été réalisé par CLAIE et une lettre d'intention a été adressée à 4 entreprises. La réponse devra être adressée à la commune pour le 16/07/21 au plus tard. L'exécution des travaux est programmée septembre 2021.
- **Utilisation du site de la chapelle St Etienne** : Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le camping sauvage étant interdit sur le site de la chapelle Saint Etienne une signalétique sera prochainement mise en place.

A 22h30 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
A POLIGNY le 2 juillet 2021,

Le Maire

E. BERDIEL

